



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

***Délégation à la Sécurité Routière***

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par

Réf. :

Paris, le **26 SEP. 2018**

Maître Yohan DEHAN  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

Maître,

Par courrier en date du 14 juin 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de M. [REDACTED].

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 6 et 7 juin 2018 a été enregistré et lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
le chef du Bureau national  
des droits à conduire

Eric BIERGEON